

26 mars 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFITEM COFIMUR

(Eurolist)

Par courrier du 22 mars 2007, complété par un courrier du 23 mars, la société civile Avenir & Investissement (1) (30, rue des Dames, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mars 2007, par suite d'une acquisition d'actions hors marché auprès de la société Generali, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFITEM COFIMUR et détenir 300 000 actions COFITEM COFIMUR représentant autant de droits de vote, soit 7,40% du capital et 7,44% des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant a précisé :

« [...] Notre acquisition de 300 000 actions, représentant 7,40% du capital de la société COFITEM COFIMUR, obéit à une volonté de prise de participation de long terme et de diversification de nos actifs.

Nous n'envisageons pas d'acquérir le contrôle de la société. Les achats supplémentaires, s'ils existaient, s'inscriraient dans ce cadre.

Nous n'agissons pas de concert.

Nous ne demandons pas de poste d'administrateur mais nous sommes prêts à répondre favorablement à une sollicitation émanant de la direction de la société ».

(1) Contrôlée par DAB Expansion SARL.

(2) Sur la base d'un capital composé de 4 052 566 actions représentant 4 034 908 droits de vote.